



CERTIPHYTO INITIAL

Décideur en Entreprise
Soumise à Agrément

FORMATION COURTE CERTIFIANTE



Fiche RS 5655

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Date d'enregistrement : 01/01/2022

Le certificat individuel, appelé aussi Certiphyto, est un document individuel attestant de votre aptitude à utiliser, vendre ou acheter des produits phytopharmaceutiques ou conseiller les professionnels.

La catégorie « Décideur en entreprise soumise à agrément » permet de choisir, d'acheter et d'utiliser les produits phytosanitaires dans le cadre d'activités

Durée

21 heures de formation (3 journée consécutives de 7heures)

Dates de session

Pour connaître les dates, nous contacter.

Le calendrier est consultable sur le site internet du CFPPA de l'Épine

Conditions d'admission et prérequis

- Tout public
- Savoir lire et écrire

Les +

- Échange de pratiques entre les stagiaires

Objectifs

Obtention du certificat individuel « Décideur en entreprise Soumise à Agrément ».

Former à la réduction des produits, promouvoir les stratégies permettant de réduire leurs utilisations, sécuriser l'utilisation pour l'homme et l'environnement et actualiser ses connaissances.

Contenus principaux de la formation

Arrêté du 29 Août 2016 portant sur la création et fixant les modalités d'obtention du Certificat Individuel pour l'activité « Décideur en entreprise Soumise à Agrément ».

Réglementation et sécurité environnementale : 6h

Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public : 7h

Réduction de l'usage, méthodes alternatives : 7h

Vérification des connaissances par test informatique : 1h

Modalités pédagogiques

- En présentiel
- Mobilisation des acquis des stagiaires et apports théoriques via des supports informatiques (PowerPoint).
- Apports théoriques sur les problématiques de milieux locaux (zones de captages ...)
- Illustration des pratiques par la présentation de films et de vidéos.

Modalités d'évaluation des objectifs

À l'issue de la formation, un test sous forme de QCM individuel est réalisé sur poste informatique en vue de l'obtention du certificat.

Modalités pratiques

Hébergement : Des hôtels et gîtes sont disponibles aux alentours du CFPPA.

Repas : Une salle équipée (réfrigérateur, micro-ondes et point d'eau) est à disposition des stagiaires. Une boulangerie offre une petite restauration rapide à emporter à proximité du centre.

Modalités d'accès des demandeurs

Délai d'accès à l'action : Inscription demandée 15 jours avant le début de la session.

Coût de la formation

120€ / jour de formation soit 360€ pour un parcours complet.

Information sur la rémunération et les financements

La formation peut être financée par l'employeur, autofinancement ou par la mobilisation de vos heures CPF et d'autres financements sont possibles (VIVEA, OCAPIAT, OPCO, plan de développement de compétences...).



Le CFPPA de L'ÉPINE est certifié selon les exigences des référentiels QualiformAgri et Qualiopi (ACTION DE FORMATION) depuis le 12/11/2021.

Accessibilité PSH

Les locaux sont accessibles au public en situation de handicap.

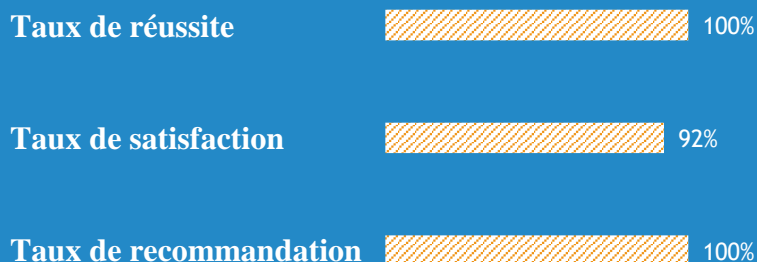
Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être proposé pour faciliter leurs parcours.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référente handicap au 03 26 68 66 11.

Plan d'accès



Quelques chiffres



CAMPUS de la Nature et du Vivant

CFPPA
52 allée du Château
51460 L'ÉPINE

☎ 03 26 68 66 11
✉ cfppa.somme-vesle@educagri.fr
🌐 www.eplefpachalonsenchampagne.fr

Contact : Élodie GOBILLARD
Assistante de formation